

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 décembre 2011 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Mr CHAPTARD Michel, Mr GIRARD Guillaume, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, Mr FOURNIER Benoît, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, M. BEDABOUR Lionel, M. FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Excusés : /

Mme Jacqueline LONCHAMBON a été élue secrétaire.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Personnel
- Affaires foncières
- Surtaxe d'assainissement
- Avenant traité d'affermage
- Subventions
- Questions diverses

Création d'un poste de Rédacteur chef

Un agent titulaire pouvant bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne, sous réserve de l'accord de la Commission Administrative Paritaire, le Conseil Municipal décide de créer un poste de Rédacteur chef à temps complet et de supprimer un poste de rédacteur principal.

Loyer des appartements communaux pour 2012

Le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2012 le loyer des deux logements communaux, occupés à l'école primaire par Mme LONGCHAMBON Maryvonne et Mme DIDIER Odette à 250,00 €, soit une augmentation de 1.9%.

Bail commercial avec la Poste

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature du bail commercial à intervenir avec la Poste et sa filiale Locaposte à compter du 1^{er} avril 2012 pour 9 ans, moyennant un loyer annuel de 1 664 €, révisable annuellement. Le précédent est arrivé à terme le 15 octobre 2011 et se poursuivra jusqu'à la signature du nouveau bail.

Classement dans le domaine public communal des parcelles AM n°485-486-487

Le Conseil Municipal demande le classement dans le domaine public communal des parcelles constituant la voirie communautaire de la Zone d'Activités de la Plaine des Champs, à savoir AM 485, 486 et 487.

Surtaxe assainissement pour 2012

Le Conseil Municipal a décidé de fixer pour 2012 une surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A. par m³ de : 0,92 €, soit une augmentation d'environ 2 %.

Avenant n°4 au contrat d'affermage d'assainissement

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°4 au contrat d'affermage à intervenir avec la S.E.M.E.R.A.P. et autorise le Maire à le signer, afin de le prolonger pour un an à compter du 06 juillet 2012. Une étude sera lancée en début d'année pour désigner le nouveau délégataire.

Subvention aux associations

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 650 € pour l'année 2011 à l'Association Tennis de table. Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget 2011.

Adhésion de communes à l'EPF/SMAF

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion à l'EPF-SMAF des communes de : **COSTAROS (Haute-Loire), SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT (Allier), La Communauté d'agglomération du PUY-EN-VELAY (Haute-Loire)**, composée des «Genre»communes de : Aiguilhe, Arzac-en-Velay, Bains, Blavozy, Brives-Charensac, Ceyszac, Chadrac, Chaspinhac, Chaspuzac, Coubon, Cussac-sur-Loire, Espaly-st-Marcel, Le Brignon, Le Monteil, Le Puy-en-Velay, Le Vernet, Loudes, Pagnac, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Germain-Laprade, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Vidal, Sanssac-l'Eglise, Solignac-sur-Loire, Vals-près-le-Puy, Vazeilles-Limandre, Vergezac, par délibération du 07 octobre 2011,

Virement de crédits :

Le Conseil Municipal accepte un virement de crédits au budget communal section investissement de l'exercice 2011 :

INVESTISSEMENT		
Article 2111	Terrains nus	- 5000 €
Article 202	PLU	+ 5000 €

Suppression de poste à l'école primaire

Le Conseil Municipal est très inquiet des menaces de suppression de poste à l'école primaire à la rentrée 2012 , ainsi que des fermetures de postes de RASED.

Intercommunalité

Cinéma La Viouze : L'association chargée de la gestion du Cinéma la Viouze est créée.

Projet de film : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cinéaste a présenté un projet de film concernant les Aciéries Aubert et Duval et le territoire pour 2012.

Portage de repas froids : Le nouveau système sera mis en place le 02 janvier avec des repas froids préparés par une société de Montluçon, et pour les personnes âgées les plus dépendantes une aide à domicile pour le réchauffage des plats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.